



T +33(0)388412560

www.coe.int

pressunit@coe.int

Ref. DC 106(2014)

A l'abri de la peur, à l'abri de la violence – célébration de l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul

Strasbourg, 17.09.2014 – La [conférence](#) internationale *A l'abri de la peur, à l'abri de la violence* célébrant l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul (Rome, vendredi 19 septembre, 10 heures, Aula dei Gruppi parlamentari, via Campo di Marzio, 78), est une manifestation organisée conjointement par la Chambre des députés de l'Italie, le ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale et le Conseil de l'Europe.

La conférence sera ouverte par la Présidente de la Chambre des députés de l'Italie, Laura Boldrini, la [Secrétaire Générale Adjointe](#) du Conseil de l'Europe, Gabriella Battaini-Dragoni, la [Présidente de l'Assemblée parlementaire](#) du Conseil de l'Europe, Anne Brasseur, et le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de l'Italie, Benedetto Della Vedova. Gabriella Battaini-Dragoni et le ministre italien de la Justice, Andrea Orlando, sont invités à clore la dernière session.

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ([STCE n° 210](#)) est le premier instrument international juridiquement contraignant qui porte sur la création d'un cadre juridique concernant la protection contre toutes les formes de violence fondée sur le genre. La Convention, qui est entrée en vigueur le 1^{er} août 2014, a déjà été ratifiée par 14 Etats et 22 autres l'ont signée.

Une déclaration conjointe des ministres des Etats parties à la Convention sera présentée en plusieurs langues afin de souligner la dimension paneuropéenne du traité.

La conférence a pour but de mettre en valeur le rôle de la Convention d'Istanbul en tant qu'instrument privilégié de protection des femmes contre la violence fondée sur le genre et la violence domestique. Les débats porteront sur les mesures concrètes que les Etats peuvent prendre en matière de prévention, de protection et de poursuite des auteurs de violences, et permettront d'échanger des expériences et des bonnes pratiques.

Tous les acteurs participant à la mise en œuvre et à l'exécution de la Convention seront représentés à la conférence, notamment les instances de décision d'institutions et d'organismes publics, les parlements, les collectivités locales des Etats membres du Conseil de l'Europe et d'autres pays, la justice, la police, d'autres organisations régionales et internationales, des ONG, la société civile et les médias.

La conférence sera retransmise en direct sur le [site web](#) de la Chambre des Députés.

Accréditation des médias : sg_portavoce@camera.it ; Tél +39 0667602125 ; Fax +39 066783082

Contact :

[Giuseppe Zaffuto](#), attaché de presse/porte-parole, Tél +33 3 90 21 56 04 ; Mob. +33 6 86 32 10 24